



SDE

Syndicat Départemental d'Electricité

des Côtes-d'Armor

AMF 22 - Reçu

1903

Le : 13 MAI 2012

Répondu le : .....

JLP/AH

Monsieur le Président de l'Association des  
Maires de France en Côtes d'Armor  
Espace Carnot  
22000 ST BRIEUC

Saint-Brieuc, le 25 avril 2012

Monsieur le Président,

Les services de l'Etat et l'ADEME ont fait, il y a quelques semaines, une large information sur la mise en place d'un budget de 20 M€, au niveau national, pour la rénovation de l'éclairage public.

Vous avez, vous-même, relayé les éléments de ce dispositif auprès des communes de moins de 2 000 habitants qui sont éligibles à cette aide.

Le Syndicat Départemental d'Electricité étant propriétaire des installations d'Eclairage Public dans ces Communes, mes services se sont fait préciser, par l'ADEME, les modalités d'application de cette mesure nationale.

Il s'avère, qu'au niveau régional, l'enveloppe est de 450 000 € soit au mieux 112 500 € par département. Le plafond d'aide par foyer est de 360 €.

Après un calcul rapide, il n'y aurait donc que 300 voire 350 foyers qui pourraient être retenus. Je vous rappelle que dans les Côtes d'Armor, nous avons un patrimoine en Ballons Fluorescents et en boules d'ambiance (installations pointées par ce dispositif) bien inférieur à la moyenne nationale (moins de 20% de notre parc lorsqu'en France on atteint 38 %). Toutefois, ce sont encore plus de 12 000 points qui sont à remplacer dans les petites Communes costarmoricaines ici ciblées.

Vous conviendrez que l'aide en question est loin d'être à la mesure des besoins, malgré la teneur et l'ampleur de l'information faite par l'Etat.

Je vais procéder prochainement à une évaluation plus précise des opérations et à une programmation. La Commission de l'Eclairage Public du SDE22, ainsi que notre Comité Syndical, statueront ensuite sur les modalités internes d'utilisation des aides susceptibles d'être récupérées, celles-ci ne représentant que 1% du budget alloué annuellement par le Syndicat à l'Eclairage Public.

Je tenais à vous faire part de ces quelques indications qui risquent de tempérer les attentes des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.



Le Président du Syndicat  
Député

J. GAUBERT

Syndicat Départemental d'Electricité